**Rapport aux délégués syndicaux**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert** **Rapport n°2023-020**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 3 avril 2023

objet : **Mise en place d'un expérimentions de Vidéo protection avec ENTHD**

Rapporteur M. Nicolas Gravelle

Objet :

Les systèmes de vidéosurveillance qui permettent de surveiller et de sécuriser les espaces publics et privés en temps réel, notamment dans les petites communes sont en plein développement. Ils sont souvent considérés comme un moyen de lutter contre les actes de délinquance et de prévenir les risques d'insécurité. Elle peut aider à dissuader les actes de délinquance en fournissant une présence policière virtuelle dans les rues, ou permettre aux autorités locales de surveiller les zones à risque et d'intervenir rapidement en cas d'incident. De plus, la vidéo-protection peut aider à identifier les auteurs d'actes de délinquance, à collecter des preuves pour les enquêtes et à améliorer la sécurité des citoyens.

Cependant, l'utilisation de la vidéo-protection soulève également des préoccupations et des enjeux, notamment en termes d'atteinte à la vie privée des citoyens, en terme de couts de mise en place et de maintenance, ou de conception assurant l'efficacité recherchée.

Il est donc important de prendre en compte ces enjeux lors de la mise en place de la vidéo-protection dans les petites communes. Les autorités locales doivent veiller à respecter les normes légales et éthiques en matière de vie privée, tout en garantissant l'efficacité et la pertinence de la vidéosurveillance pour la sécurité publique.

Au titre de la possibilité offerte par notre contrat de DSP, introduite par l'avenant n° 1 et son article 3 "Mesures Expérimentales" et au vu de l'émergence de la demande, le Syndicat a engagé avec son délégataire une modification de son catalogue de service qui permettrait, à terme de proposer une offre répondant aux attentes des communes en la matière. Cette offre devra répondre aux aspects techniques d'usages du réseau de fibre, de mise à disposition de caméras, d'hébergement des données dans le respect du cadre légal et de leur maintenance. Il n'est, à contrario, pas envisagé de prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la définition de ces projets publics.

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Ces nouveaux services sont relativement jeunes pour ne pas pouvoir bénéficier de retour d'expérience garantissant un modèle économique pertinent ni une organisation technique efficace. Une première opération de ce type a été mise en place sur la commune de Cormeilles qui a permis d'identifier les limites du catalogue de service actuel et de proposer d'y apporter des compléments.

La proposition actuelle, permet de fournir soit des services d'interconnexion, laissant à la commune l'achat et l'installation des équipements (vidéo-caméras, centre de supervision urbain, serveurs d'hébergement des données) soit des projets clef en main, incluant la fourniture et l'installation des équipements, matériels, logiciels, hébergements et services d'interconnexion.

Il est proposé au comité syndical de mettre en œuvre ce catalogue de service dans le cadre d'une expérimentation d'une durée d'une année et de répondre sur la base de cette offre à toute demande des communes ou intercommunalité.

Au terme de cette période d'une année, un bilan sera mené pour proposer les modifications nécessaires tant en terme d'organisation, que de prestation ou de grille tarifaire. Il est notamment attendu du délégataire d'intégrer un service totalement passif basé sur une mise à disposition de fibres optiques noires et d'hébergement des équipements publics. Un avenant sera proposé au comité syndical lorsque le catalogue sera stabilisé à l'issue de cette expérimentation.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Comité Syndical** **Délibération n°2023-020**

Réunion du 3 avril 2023

Objet : **Mise en place d'un expérimentions de Vidéo protection avec ENTHD**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 avril 2018 portant désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2018 approuvant le principe du recours à une délégation de service public ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 22 octobre 2018 invitant le Président du Comité Syndical à engager une négociation avec Orange, SFR Collectivités, Altitude Infrastructures/Uranie et Axione/Bouygues Energie & Services/FIDEPPP 2/Mirova SP5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres des candidats ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du 5 avril 2019 exposant les motifs du choix du délégataire proposé et les caractéristiques des services que doit assurer le délégataire ;

Vu le projet de contrat portant délégation de service public et ses annexes ;

Vu la délibération 2019-018 du 5 avril portant sur le choix et l'attribution du délégataire de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;

Vu la signature du contrat de délégation de service public en date du 3 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019-033 du 16 octobre 2019 portant sur l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public en date du 30 décembre 2019

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Vu la délibération 2020-031 du 28 septembre 2020 portant sur l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public en date du 14 janvier 2021

Vu la publication au JOUE et au BOAMP le 12 juillet 2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à la signature d'un avenant n°3 tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 7 juin 2021 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

Le Comité syndical, réuni le 3 avril 2023 à l'hôtel du département à Évreux,

le quorum étant atteint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la mise en place d'une mesure expérimentale visant à répondre favorablement aux collectivités ayant un projet d'installation de vidéo-protection nécessitant la mise à disposition d'une partie du réseau Très Haut Débit du syndicat Mixte Eure Normandie Numérique selon l'offre présentée.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 24
  - Collège Conseil Départemental : 15
  - Collège Conseil Régional : 3
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 3 avril 2023

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas Gravelle**